



Assemblée générale

Distr. limitée
25 février 2022
Français
Original : anglais

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

22 février-2 mars 2022

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Ligia Lorena Flores Soto (El Salvador)

IV. Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

1. Le Comité spécial a fait référence au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* lors de l'échange de vues général qu'il a tenu à ses 300^e et 301^e séances, le 22 février, et à la 3^e séance du Groupe de travail plénier, le 25 février.
2. Lors de l'échange de vues général, les délégations se sont félicitées du travail que le Secrétariat continuait de faire pour mettre à jour les deux répertoires et résorber le retard pris dans leur établissement. Elles ont rappelé que ces deux publications contribuaient à préserver la mémoire institutionnelle de l'Organisation et étaient des sources d'analyses utiles à l'application et à l'interprétation des articles de la Charte. Plusieurs délégations ont noté avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* n'avait pas été entièrement rattrapé et demandé au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire. Le Secrétariat a été félicité d'avoir diffusé les deux publications sous forme électronique et d'y avoir donné accès sur leurs sites Web respectifs. La nécessité de publier les deux répertoires dans toutes les langues officielles a été signalée.
3. Les délégations se sont déclarées favorables au recours au programme de stages et à la coopération avec les établissements universitaires pour l'élaboration des études.
4. Se disant conscientes que le Secrétariat ne disposait pas des ressources et des capacités nécessaires pour établir ces publications, les États Membres ont été invités à verser de nouvelles contributions aux fonds d'affectation spéciale créés pour les répertoires ou à prendre en charge les services d'experts.
5. À la 3^e séance du Groupe de travail plénier, les représentants du Secrétariat ont fait un exposé sur l'état d'avancement de l'établissement des deux répertoires.



6. Au sujet de l'état d'avancement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, les représentants du Secrétariat ont signalé que les travaux continuaient de bien progresser, le but étant que les suppléments n^{os} 23 et 24, qui portent respectivement sur les années 2020 et 2021, soient achevés en même temps. Plus précisément, ils ont expliqué que, malgré les perturbations majeures causées par la pandémie de COVID-19, la version préliminaire du Supplément n^o 23 avait été achevée et mise en ligne en octobre 2021, comme prévu, et que la publication de la version préliminaire du Supplément n^o 24 d'ici à octobre 2022 était en bonne voie.

7. Il a ensuite été indiqué que des faits nouveaux s'étaient produits dans trois domaines. Premièrement, dans le domaine de la publication, toutes les versions publiées des suppléments couvrant la période de 1989 à 2018 ont été mises en ligne dans les six langues officielles. Le Supplément n^o 22, qui couvre l'année 2019, a été publié sur support papier et en ligne en anglais, mais les versions en ligne dans les cinq autres langues officielles devraient être disponibles au deuxième trimestre de 2022. Un calendrier de 22 mois entre la fin de la période de référence et la publication finale de la version papier de chaque supplément a également été arrêté. En 2022, un objectif ambitieux a été fixé en vue de réduire à 20 mois pour la version anglaise et à 21 mois pour les versions dans les autres langues le délai entre la fin de l'année et la publication des suppléments.

8. Deuxièmement, dans le domaine de l'innovation, on a davantage recouru à des outils modernes et produit par ce moyen divers jeux de données visuels et interactifs sur la pratique du Conseil qui pouvaient être consultés sur le site Web de celui-ci. Certains jeux de données ont également été mis en ligne dans la base de données de référence sur la paix et la sécurité. Il a été indiqué que le tableau de bord sur les femmes et la paix et la sécurité et le tableau de bord sur la protection des civils avaient été enrichis et qu'y figuraient des informations remontant à l'époque où ces questions avaient été inscrites sur la liste de celles dont le Conseil est saisi, à savoir en 2000 et 1999, respectivement. Par ailleurs, un nouveau jeu de données, le tableau de bord sur la présidence et la vice-présidence des organes subsidiaires, a été mis en ligne en juin 2021. En janvier 2022, l'édition 2021 de l'*Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité*, dans laquelle figure des informations supplémentaires sur les réunions organisées selon la formule Arria et les dialogues interactifs informels, a été mise en ligne. En outre, en mai 2021, un nouveau bulletin d'information intitulé « Le Conseil de sécurité en revue » a été lancé.

9. Troisièmement, dans le domaine de la communication, une campagne de promotion du *Répertoire* et des divers jeux de données décrits ci-dessus a continué d'être menée sur les médias sociaux afin de mieux faire connaître les travaux et la pratique du Conseil et d'améliorer l'accès aux données les concernant ainsi que la qualité de ces données.

10. Des remerciements ont été exprimés aux États Membres qui avaient accru leur soutien en versant des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire*. Il a été indiqué que les ressources de ce fonds avaient permis de mettre à niveau le moteur de recherche, ce qui a facilité l'accès aux plus de 73 années d'histoire couvertes dans les pages du *Répertoire*, de compiler davantage de données consultables sur les décisions du Conseil de sécurité et de renforcer les capacités éditoriales de façon à ce que la version finale du *Répertoire* soit disponible plus rapidement. Les généreuses contributions versées par la Chine, les Émirats arabes unis, l'Estonie, la France, l'Inde, l'Irlande, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines et la Suisse depuis l'exposé précédent, en 2021, ont également été saluées.

11. Des remerciements ont en outre été exprimés au Japon et à la Suède, qui ont récemment financé des postes d'administrateur(trice) auxiliaire.

12. On a souligné qu'il demeurerait essentiel que les États Membres continuent d'apporter leur appui financier pour que la stratégie très ambitieuse concernant la publication du *Répertoire* puisse être appliquée. En décembre 2021, le versement de contributions au fonds d'affectation spéciale a été demandé afin de maintenir le plan ambitieux visant à établir et publier le *Répertoire* selon un calendrier prévisible et à éviter d'accumuler du retard. Le fonds permettrait également de renforcer l'infrastructure de collecte, d'analyse et de visualisation des données, ce qui améliorerait l'accès à des données en temps réel sur les travaux du Conseil de sécurité. On a également fait observer que les progrès accomplis les années précédentes et la très forte augmentation des demandes d'information émanant des membres du Conseil et, plus largement, des États Membres, démontraient que cette publication, conçue dans les années 1950, restait un outil essentiel pour la compréhension des travaux de plus en plus dynamiques et complexes du Conseil.

13. En ce qui concerne l'état d'avancement du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, un exposé a été présenté sur les progrès notables réalisés depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général portant sur les deux répertoires (A/76/223), essentiellement dans deux domaines.

14. Tout d'abord, au sujet des nouvelles études en préparation, il a été signalé que les travaux avaient progressé en ce qui concernait trois suppléments, à savoir les suppléments n^{os} 10, 11 et 12. Pour ce qui est du Supplément n^o 10 (2000-2009), des travaux de recherche et de rédaction sur les Articles 43 à 47 de la Charte destinés au volume III étaient menés par l'Université de Corée. À propos du Supplément n^o 11 (2010-2015), on a indiqué qu'une étude relative à l'Article 11, réalisée avec le concours de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, devait être achevée par le département auteur, à savoir le Bureau des affaires de désarmement. Par ailleurs, une étude sur l'Article 58, établie par un consultant et passée en revue par le Département des affaires économiques et sociales, avait été achevée et devait être mise en ligne à brève échéance sur le site Web du *Répertoire*. En ce qui concerne le Supplément n^o 12 (2016-2020), la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa a réalisé les travaux de recherche nécessaires à l'élaboration de 13 études, sur les Articles 2 4), 2 7), 12, 14, 27, 34, 35, 39, 41, 50, 52, 53 et 96.

15. Ensuite, pour ce qui est de la participation des établissements universitaires aux travaux de recherche et de rédaction des études destinées au *Répertoire*, des remerciements ont été exprimés à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et à l'Université de Corée pour l'aide précieuse qu'elles continuaient d'apporter.

16. Outre les progrès mentionnés ci-dessus, il a également été souligné que, après que l'Assemblée générale avait demandé aux États Membres d'envisager de prendre en charge les services d'experts associés qui travailleraient sur cette publication, demande qui avait été une nouvelle fois adressée à toutes les délégations par une note verbale datée du 10 janvier 2022, une délégation de la région de l'Asie et du Pacifique avait récemment demandé des informations complémentaires sur cette initiative.

17. Par ailleurs, l'attention des délégations a été appelée sur le fait que les États Membres avaient été invités à verser des contributions au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire*. À cet égard, on a indiqué qu'au 30 janvier 2022 le solde disponible de ce fonds était de 95 102 dollars.

18. Les délégations ont été de nouveau invitées à engager les établissements universitaires de leur pays ou de leur région à participer à l'élaboration des études destinées au *Répertoire*, étant donné l'importance de la diversité géographique à cet égard.

19. Compte tenu des exposés présentés par les représentants du Secrétariat, il a de nouveau été demandé à celui-ci de résorber le retard pris dans la publication du

Répertoire, dans la mesure où tous les volumes étaient concernés. Le Secrétariat s'y est de nouveau engagé, tout en soulignant le peu de ressources dont il disposait pour ce faire.

20. Le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale :

a) De féliciter le Secrétaire général des progrès réalisés dans l'élaboration des études destinées au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, notamment le recours au programme de stages des Nations Unies et la coopération avec les établissements universitaires à cette fin, ainsi que des progrès réalisés dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ;

b) D'engager de nouveau les États Membres à recenser les établissements universitaires pouvant contribuer à l'élaboration des études destinées au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et à en fournir les coordonnées, et, à cet égard, de saluer de nouveau l'initiative prise par le Secrétariat d'inviter également les membres de la Commission du droit international à recommander des établissements universitaires qu'il pourrait contacter à ce propos ;

c) De prendre note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, ainsi que des autres contributions, notamment la prise en charge d'experts associés participant à la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ;

d) De réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, afin d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement cet arriéré, du versement de contributions au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, afin que le calendrier annuel de publication puisse être respecté, et de la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, de services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour des deux publications ;

e) De demander au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre les deux publications à jour et les diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles elles sont publiées et d'inviter le Secrétariat à continuer de mettre à jour les sites Web consacrés au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*¹ et au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*² ;

f) De noter avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction de tous les volumes du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, en particulier du volume III, bien que légèrement réduit, n'a pas été éliminé, et de demander au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis sur cette voie ;

g) De rappeler que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, et de le prier, en ce qui concerne ce dernier, de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952³ ;

¹ <http://legal.un.org/repertory>.

² <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/repertoire/structure>.

³ A/2170.

h) De prier le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-dix-septième session un rapport sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.
